

Recherches sociographiques

Matthew FRASER, *Québec Inc., French-Canadian Entrepreneurs and the New business Elite*

Jorge Niosi

Volume 30, Number 1, 1989

URI: id.erudit.org/iderudit/056424ar

DOI: [10.7202/056424ar](https://doi.org/10.7202/056424ar)

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales,
Université Laval

ISSN 0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Niosi, J. (1989). Matthew FRASER, *Québec Inc., French-Canadian Entrepreneurs and the New business Elite*. *Recherches sociographiques*, 30(1), 136–137.
doi:10.7202/056424ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques,
Université Laval, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online. [<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>]



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research. www.erudit.org

L'ouvrage examine ensuite la mobilité des dirigeants, leur passage du privé au public et l'inverse. À ma connaissance, il s'agit ici de l'étude la plus exhaustive sur le sujet. Je n'en dirais pas autant du texte suivant sur l'inégalité d'accès aux postes d'autorité pour les femmes. Enfin, le dernier chapitre aborde le malaise des cadres, mais il demeure si général qu'il répond à peine à la question : quel malaise ?

Tout compte fait, *Décideurs et gestionnaires* est un ouvrage qu'il importe non pas de lire (c'est très indigeste), mais de consulter à l'occasion comme source de renseignements sommaires sur les dirigeants et les cadres des secteurs privé et public.

Albert WILHELMY

*Faculté des sciences de l'administration,
Université Laval.*

Matthew FRASER, *Québec Inc., French-Canadian Entrepreneurs and the New Business Elite*, Toronto, Key Porter Books, 1987, 280 p.

La nouvelle vague de fusions, de spéculation et de réorganisation financière qui secoue présentement l'Amérique du Nord est en train de créer deux types de riches : les financiers et les spéculateurs, d'une part, et les journalistes qui écrivent des livres à succès sur les premiers, d'autre part. Au Canada, Peter Newman a lancé la mode avec ses ouvrages sur l'*establishment* canadien, mais bientôt de nombreux autres journalistes compriront la façon de faire des dizaines (ou des centaines) de milliers de dollars en décrivant les manœuvres que Paul Desmarais a utilisées pour rafler une grande compagnie, comment Peter Pocklington a perdu son empire, ou ce que Conrad Black aime comme petit déjeuner. L'astrologie, le crime, le conditionnement physique, les recettes de cuisine et l'aménagement intérieur ne sont plus les seuls qui se vendent bien en librairie. (Entre autres, voir : P. NEWMAN, *The Canadian Establishment*, 1975 ; *Bronfman Dynasty*, 1978 ; *The Canadian Establishment II*, 1978 ; *The Establishment Man*, 1982, traduits aux Éditions de l'Homme, Montréal ; voir aussi : Peter FOSTER, *The Blue-Eyed Sheiks. The Canadian Oil Establishment*, 1979 ; Susan GOLDENBERG, *Men of Property*, 1981 ; Shirley E. WOODS Jr, *The Molson Saga, 1763-1983*, 1983 ; D. FRANCIS, *Controlling Interest. Who Owns Canada*, 1987.)

Par ce préliminaire, chacun comprendra que je n'étais pas très motivé à lire ce livre sur des gens d'affaires d'ici. Ce n'est qu'un collage d'histoires de réussites, avec des coups de chapeau pour les frères Lemaire (Cascades), Bombardier, Lavalin, S.N.C., Provigo et, bien entendu, pour le légendaire Paul Desmarais (chap. 10). Voyez-vous, Fraser a fait une découverte : ces gens d'affaires canadiens-français poussent comme des champignons, se ramifient en dehors des frontières de la province (et même du pays) et fructifient grâce à l'État (québécois et canadien) pour obtenir commandes, crédits, subventions et personnel. Si je n'avais pas écrit là-dessus en 1978 et développé le thème en 1983 dans cette revue, j'aurais pu succomber aux charmes de ces beaux portraits, pour autant, bien sûr, qu'ils fussent décrits avec verve. (« La nouvelle bourgeoisie canadienne-française », *Cahiers du socialisme*, 1978 ; *La bourgeoisie canadienne*, 1980 ; *Canadian Capitalism*, 1981 ; et « La

multinationalisation des firmes canadiennes-françaises », *Recherches sociographiques*, 1983.) Mais je suis devenu imperméable à cette nouvelle variété d'hagiographie qui n'a rien de scientifique et qui ne fait qu'exploiter avec habileté, et sans l'ombre d'une critique, des phénomènes socio-économiques qui mériteraient une analyse plus fine.

Dans son genre, ce livre est plutôt à ranger en bas de gamme du nouveau journalisme à sensation. Comparé à la subtile ironie d'un Newman ou à la critique acerbe d'une Diane Francis contre la cupidité et la spéculation, Fraser ne fait qu'effleurer l'écorce des phénomènes par une description factuelle et sans couleur. On ne se laisse pas prendre par l'anecdote : les bureaux somptueux et les manies bizarres des nouveaux héros. Le texte est complaisant sans plus, mais l'admiration de l'auteur ne remonte pas le niveau de son écriture : la description ne décolle jamais du cliché, et la réflexion politique, sociale ou économique, brille par sa totale absence.

Jorge NIOSI

*Département de sociologie,
Université du Québec à Montréal.*

Marc BRIÈRE, *À bâtons rompus sur la justice et le droit du travail*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1988, [xxi] 176 p.

Les essais critiques portant sur l'administration de la justice n'abondent pas encore au Québec. Quelques juges, dont le juge Brière de la Cour du Québec, affecté depuis nombre d'années au Tribunal du travail, tracent eux-mêmes la voie, et c'est heureux !

L'objet de ces propos, à bâtons rompus, est tantôt global, tantôt spécifique. Qu'importe ! Nous sommes entraînés dans une vive et rafraîchissante chevauchée ! Un même vent souffle : la « déjudiciarisation », non seulement objectif de diminution des recours aux tribunaux, mais surtout « démarcation de l'esprit et de la manière judiciaire d'aborder les problèmes et de les trancher par voie d'adjudication ». (P. 4.) Faveur donc pour les procédés conciliateurs, là où ils peuvent s'appliquer ; plaider aussi pour les tribunaux administratifs, chargés de recevoir « avec ou sans procédure judiciaire les intérêts (souvent, mais pas nécessairement opposés) des particuliers et ceux de l'État dans un secteur de l'administration publique ». (P. 35.) Salulaire arrê sur le rapport Ouellette pour faire saisir les caractéristiques et les exigences de la justice administrative !

Quant à l'« autre » justice, la judiciaire, quant aux tribunaux (chap. 2) et leurs juges (chap. 6), nous trouvons assez largement, en arrière plan, le Livre blanc du ministre Choquette pour ce qui est de la réforme de l'appareil judiciaire, amorcée en 1975. Dénonciation de la complexité juridictionnelle, encore d'actualité malgré la récente création de la Cour du Québec ; suggestion d'une Cour suprême du Québec : le justiciable trouverait-il véritablement son compte dans l'addition d'un autre pallier à la pyramide judiciaire ? Le juge, lui, ne peut, certes, s'écarter des sentiers tracés par le législateur et la jurisprudence dominante ; reste, pour certains, l'affection pour les *obiter dicta*, ces avancés non essentiels à l'énoncé final d'un jugement, mais qui peuvent, selon les cas, ou ne servir qu'à l'embrouiller, ou préparer avec fécondité l'évolution du droit. L'univers du